

SEANCE DU
10 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° I-7
22SGADB0117

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
4 novembre 2022

Date d'affichage :
14 novembre 2022

OBJET:
Direction de la gestion des déchets -
Ajustement de la cellule collecte de
proximité - Création de 3 emplois
permanents de chauffeur de camion
grue auxiliaire

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 21

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 21

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 1**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 4**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 10 novembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHE - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -

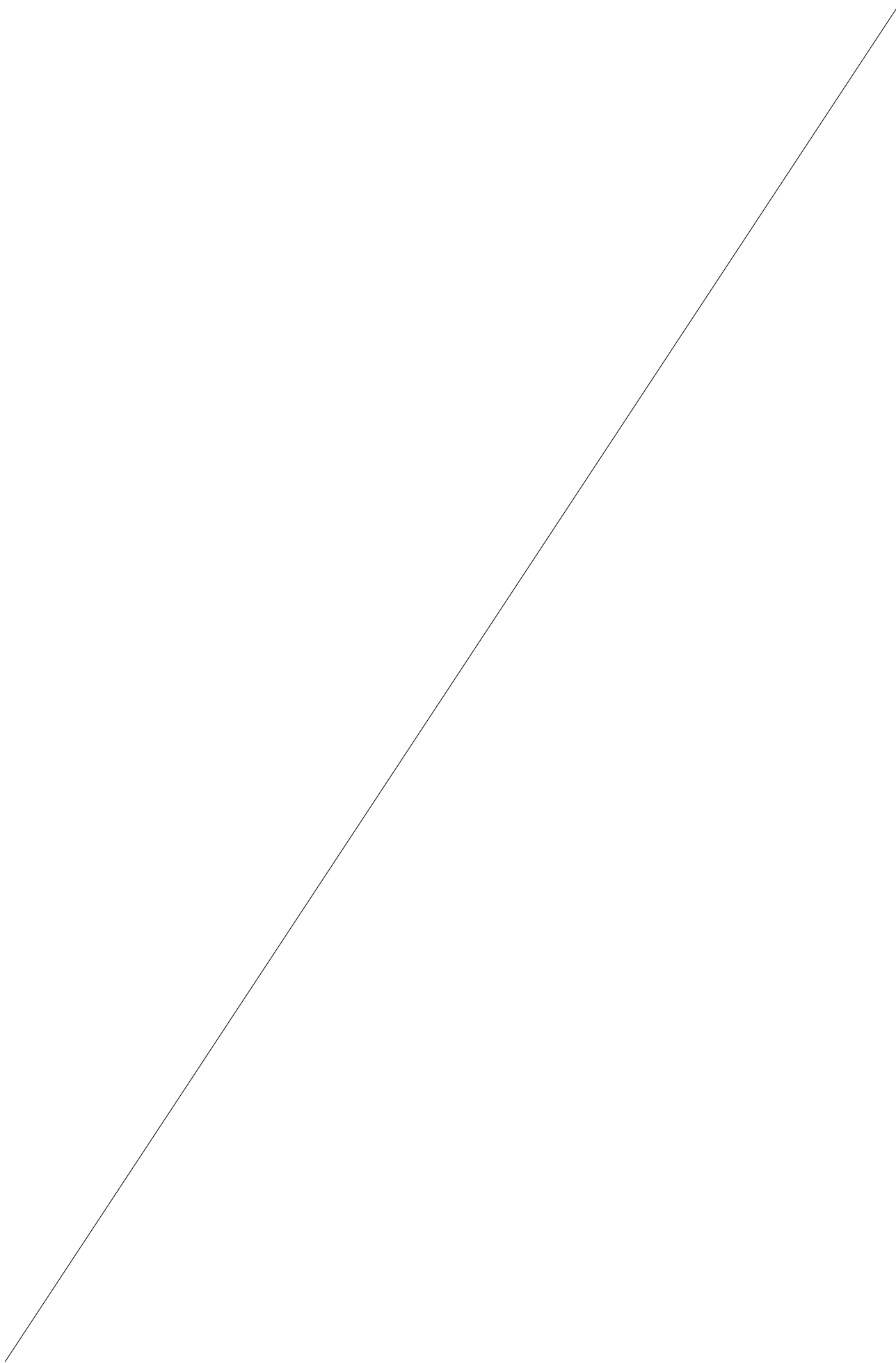
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Jeanne-Danièle PICARD
Mme Montserrat REYES
Mme Pascale FALLOURD
M. Jean-François JAUNET
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1 et L.332-8,

Vu l'avis du comité technique du 10 novembre 2022,

Le rapporteur expose :

« Pour mémoire, le projet de réorganisation de la collecte acté en 2021 dans le cadre du plan de mandat comportait deux objectifs :

- Mettre en œuvre le déploiement de PAV et Conteneurs enterrés/semi enterrés pour limiter la collecte en porte à porte ;
- Rationnaliser les circuits avec le passage en C0,5.

Aujourd'hui le déploiement de points de proximité permet la reprise de la collecte en régie par les services de la CUCM. A partir du 1^{er} janvier 2023, la collecte des points d'apport de proximité sera internalisée. Les camions collecteurs seront déployés pour couvrir la plus grande partie du territoire communautaire sur environ 200 points.

L'organisation du service de collecte doit donc adapter ses ressources pour faire fonctionner le service de collecte des PAV. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service compte une conductrice de camion-grue sur le secteur Nord pour la collecte du verre et il est nécessaire de compléter l'équipe par l'affectation de 3 conducteurs de camion-grue auxiliaire supplémentaires (1 sur le secteur Nord et 2 sur le secteur sud) dans le cadre de la mise en œuvre du service de collecte des PAV.

Il convient par conséquent d'ajuster l'organisation par un redéploiement des effectifs qui prend en compte les effets de mise en place des circuits de collecte en C 0,5. Il est donc proposé de :

- Créer 3 emplois à temps complet de chauffeur de camion-grue auxiliaire calibrés de catégorie C relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial (1 affecté au service de collecte du secteur nord et 2 affectés sur le secteur sud) ;
- Supprimer 3 emplois à temps complet de chauffeur (ou chauffeur-ripeur) collecte des déchets calibrés de catégorie C relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial.

Afin de mettre en œuvre cette organisation, il est proposé de lancer un appel à candidature interne réservé aux chauffeurs (ou chauffeurs-ripeurs) de collecte. Les candidats retenus bénéficieront de la formation obligatoire CACES grue pour être opérationnel sur les postes.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer 3 emplois permanents à temps complet de chauffeur de camion-grue auxiliaire calibrés de catégorie C relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial (1 affecté au service de collecte du secteur nord et 2 affectés sur le secteur sud) ;
- De supprimer 3 emplois permanents à temps complet de chauffeur (ou chauffeur-ripeur) collecte des déchets calibrés de catégorie C relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial ;
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président à signer les contrats à intervenir s'il était nécessaire de recruter des agents contractuels.

- D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 14 novembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 14 novembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.